

Arrêté du Maire

RETRAIT DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Délivré par le Maire au nom de la commune

Numéro : PC 025 388 24 A0015

Demande déposée par : Monsieur COELHO Daniel

Demeurant à : 39 route de Grand Charmont 25200 MONTBELIARD

Adresse des travaux : 39 route de Grand Charmont

Références cadastrales : 388 AV 132

Nature des travaux :

- Surélévation partielle d'une maison individuelle permettant l'aménagement des combles
- Réfection de la toiture en tuiles non comprise dans l'emprise de la surélévation

Destination des travaux : Habitation

Surface de Plancher créée : 49 m²

Le Maire de la Ville de Montbéliard,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu l'arrêté du 26 juillet 2024 accordant le permis de construire n° 025 388 24 K 0015,

Considérant que le permis de construire référencé ci-dessus a fait l'objet d'une demande expresse d'annulation de son bénéficiaire le 22 septembre 2025,

Arrête,

Article 1

Il est procédé au retrait du permis de construire ci-dessus référencé.

Fait à Montbéliard le 26 septembre 2025

Le Maire

Transmis à la Sous-Préfecture le : 01/10/2025

Affiché le : 01/10/2025

Notifié le : 01/10/2025



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Conformément à l'article R.424-15 du Code de l'Urbanisme, la présente décision est publiée par voie électronique sur le site de la ville, pendant une durée de **2 mois**.

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

DELAIS ET RECOURS : Le destinataire qui désire contester la décision peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de la transmission de la décision attaquée. Il peut également dans ce délai saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision.

Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. (*l'absence de réponse au terme de quatre mois vaut rejet implicite*).